## REPUBLIQUE DU NIGER

LOI N° 2020.......

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021

**Vu** la Constitution du 25 novembre 2010 ;

**Vu** la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances ;

## L'ASSEMBLEE NATIONALE ADOPTE,

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

## A/ DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

TITRE I: MESURES PERMANENTES

**ARTICLE PREMIER**: A compter du 1er janvier 2021, l'article 16 de la Section I du Titre I du Livre premier du Code Général des Impôts est modifié ainsi qu'il suit :

**Art. 16- (nouveau) : 1)** Pour être admise en déduction, une charge doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- a) être exposée dans l'intérêt direct de l'exploitation ou se rattacher à la gestion normale de l'entreprise ;
- b) correspondre à une charge effective et être appuyée de justifications suffisantes ;
- c) se traduire par une diminution de l'actif net de l'entreprise ;
- d) être comprise dans les charges de l'exercice au cours duquel elle a été